

29 avril 2020

Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 novembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Alexandre Chevalier, Guy Dossan, Rémy Burri et Alexis Barbey: «Pour une gestion municipale du logement plus efficace, plus efficiente et moins politisée».

TEXTE DE LA MOTION

Vu l'état de vétusté des immeubles du patrimoine de la Ville;

vu la capacité d'une fondation à emprunter pour construire et rénover;

vu la politisation et les problèmes de gestion qui ont caractérisé la Gérance immobilière municipale ces dernières années;

vu le développement et la professionnalisation (à tout petits pas) de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

vu l'existence de fondations immobilières de droit public au niveau de l'Etat, gérées par un secrétariat commun, à la satisfaction de tous;

vu le rapport N° 12 de la Cour des comptes du 30 juin 2008 relatif à la politique publique du logement social (http://www.ge.ch/cdc/doc/20080630_rapport_N°12.pdf);

vu la nécessité de réduire les doublons Ville-Etat et d'encourager la collaboration entre les deux administrations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité de confier la construction des immeubles locatifs à la Fondation de la Ville de Genève et aux coopératives pour le logement social et de donner à celles-ci les moyens nécessaires.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis de nombreuses années, la construction d'immeubles locatifs sur des terrains appartenant à la Ville de Genève est d'ores et déjà confiée soit à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, soit à des coopératives.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno